

1999

CHEVENOZ



BULLETIN MUNICIPAL

N°3

LE MOT DU MAIRE

A l'aube du troisième millénaire, faisons en sorte que l'énergie, la liberté et l'esprit d'entreprendre dynamisent la population de notre vallée, ce sont les éléments majeurs et les conditions pour la réussite des missions de nos communes.

Les nouvelles dispositions de la loi montagne ne favorisent pas le développement harmonieux de nos petites communes, le Plan d'Occupation des Sols toujours d'actualité devrait aboutir malgré nos malaises, les désaccords et les heurts avec les différents services administratifs.

Sont actuellement en cours : l'étude des sols, le schéma général d'assainissement ainsi que les périmètres de protection des captages des sources.

Plusieurs projets sont en étude ou en cours d'élaboration pour 1999 :

- La réfection de la route du Chef-Lieu jusqu'au carrefour du Mont, la réfection des garde-corps et le ravalement des murs de soutènement.
- Suite à l'achat d'un terrain après un sinistre, un parking sera aménagé aux abords de l'Eglise,
- Un projet de réhabilitation du presbytère est étudié dans le but de faire cinq logements,
- Sont envisagés aussi, la mise en souterrain de la ligne basse tension ainsi que l'amélioration de l'éclairage public du Chef-Lieu,
- Au cimetière, le carré Sud-Est a été désaffecté, un projet d'aménagement est étudié avec la confection de caveaux, côté allée centrale.

Au nom du Conseil Municipal, je remercie le personnel communal, les enseignants, ainsi que nos associations et rend un hommage particulier à notre "cantonnier" Firmin MERCIER-GALLAY, qui a pris sa retraite après 25 ans passés au service de la commune; nous comptons encore sur lui qui manifeste son bénévolat en bien des occasions et nous l'en remercions; nous souhaitons la bienvenue au nouvel employé, Bernard BOFFELLI.

Malgré la conjoncture toujours difficile, les problèmes de l'emploi, les turbulences dans certains pays, restont confiants.



Firmin, à l'oeuvre dans l'une de ses nombreuses fonctions.....

ETAT-CIVIL DE 1998

NAISSANCES :

CONTOUX Julien , le Crêt, né le 23 février à EVIAN-les-BAINS

CAUS Handy, Chef-lieu, né le 6 mars à EVIAN-les-BAINS

FEBRIER Léna, Le Fion, née le 25 août à THONON-les-BAINS

MARIAGES :

GIRARD-SOPPET Stéphane et FEBRIER Sandra le 9 mai

GRASSO Daniel et GUIARD Sylvie le 20 mai

GELDRON Bruno et JUANATI Nathalie le 27 juin

CAUS Dominique et ROUSSEL Peggy le 5 septembre

MERCIER-GALLAY Pierre et BUFFET Christiane le 3 octobre

DECES :

BOUVIER Jeanne veuve SACHE, décédée le 12 mars à ANNEMASSE

GALLAY Aline veuve LAUSENAZ , décédée le 12 mai à CHEVENOZ

DUMONT Léontine veuve MOREL, décédée le 17 mai à REIGNIER

LAUSENAZ-PIRE Elise veuve DUMONT, décédée le 13 juin à THONON

MERCIER-GALLAY Zoé veuve JANIN, décédée le 24 août à EVIAN

MERCIER Lydie veuve BROUZE, décédée le 24 novembre à THONON

LES SAPEURS-POMPIERS

Effectif 12 personnes :
Chef de Corps - 3 caporaux - 8 sapeurs

14 interventions en 1998 :

- 5 assistances à personnes
- 3 accidents de la route
- 3 feux de cheminée
- 2 feux d'habitations
- 1 feu de broussailles

Malgré le peu de sorties effectuées sur une année, les sapeurs-pompiers ont une formation très suivie, ce qui leur permet d'être efficaces.

- ex: le 6 et le 30 mai 1998, grâce à une intervention rapide du C.P.I. de CHEVENOZ, trois habitations et un centre de vacances ont pu ainsi être épargnés des flammes.

Les pompiers ont de plus, une part importante dans l'assistance à personnes. L'éloignement de la commune par rapport au SAMU ou autres centres de secours, fait que le temps, dans certaines circonstances, est compté et qu'il est sécurisant d'avoir des secours à proximité.

Tous jeunes gens ou jeunes filles désireux d'intégrer le corps des sapeurs-pompiers seront les bienvenus. Il leur suffit de prendre contact auprès de la Mairie.

Le Chef de Corps

L'école communale de CHEVENOZ accueille cette année scolaire 1998/99, 63 enfants.

Les enfants passent 8 années à l'école, et traversent trois cycles :

Le cycle I avec Mme LAMOURETTE, où durant 3 années d'école maternelle les petits écoliers découvrent les lettres, les mots, les chiffres Les ateliers de dessin, de jeux, de peinture, de manipulations, les activités manuelles, physiques, musicales sont autant d'occasions d'acquérir des compétences, nécessaires acquisitions des premiers apprentissages qui sont à n'en pas douter à prendre vraiment au sérieux.

Le cycle II avec Mme COSSON, 2 années consacrées à l'apprentissage de la lecture mais aussi des maths, et des notions d'espace, de temps, de découvertes scientifiques, d'activités physiques et artistiques, de l'anglais sous forme ludique.... Bientôt les élèves sauront reconnaître une affiche, une poésie, mais aussi réaliser une recette, écrire une lettre ou dévorer avec plaisir une histoire de Gafi le fantôme.

Le cycle III avec Mr CARRE, consacre 3 années à l'approfondissement de toutes les compétences engendrées par les élèves lors de leurs premières années de scolarité. De nombreuses nouvelles compétences dans tous les domaines viennent aussi compléter ces acquisitions : histoire, géographie, science et technologie, informatique, anglais,.....

Le projet d'école :

" Entre Ce que je pense, Ce que je veux dire, Ce que je crois dire, Ce que je dis, Ce que vous avez envie d'entendre, Ce que vous croyez entendre, Ce que vous entendez, Ce que vous avez envie de comprendre, Ce que vous comprenez, Il y a dix possibilités qu'on ait des difficultés de communiquer, mais essayons quand même....." E. WELLS

L'équipe enseignante s'est donné comme objectif de travailler sur le thème de la communication et de ses outils. Expression orale, écrite, lecture et productions d'informations sont au menu de toutes les classes.

Différents outils sont à notre service : supports écrits (affiches, publicités, livres, journaux), imprimerie en maternelle, informatique, vidéo, projecteur de diapos, correspondance écrite, traditionnelle ou sur internet avec d'autres classes, d'autres écoles, d'autres pays

Toutes les activités nous permettent d'alimenter nos écrits, d'avoir des découvertes à communiquer. Les sorties scolaires régulières tant au niveau sportif : piscine, rencontre USEP, ski de fond et sortie raquettes qu'au niveau culturel : exposition Gaugin à Martigny, visites de musées..... ouvrent l'école sur le monde qui nous entoure, nous permettant d'échanger, de communiquer.

Tout cela nécessite un investissement financier important. Le budget alloué au fonctionnement de l'école, ainsi que les transports assurés par la commune, le financement apporté par l'Amicale des parents d'élèves permettent les achats indispensables et les frais engendrés par ce projet. Quelles en soient ici remerciées.

Tout au long de l'année scolaire, les enfants de l'école sont fidèles à des rendez-vous réguliers : le spectacle de Noël à la salle des fêtes, mais aussi la galette des rois, les bricolages de pâques ou de fin d'année, la matinée portes ouvertes, le concert des classes chantantes à la cité de l'eau, les rencontres dans la vallée, la page Web :<http://cur-archamps/edres74/ecoles/eccheven>.

Les enfants de la maternelle rencontrent souvent leurs amis de Vacheresse, les séances piscine sont prévues en commun et une nuit sera passée ensemble au mois de juin. Tandis que le cycle II a découvert durant 2 jours en avril, les alentours du lac de la Beunaz.

L'école exploite toutes les possibilités offertes par le village et ses alentours et se veut un lieu ouvert et de communication. Essayons !

M.Ch.COSSON et M. LAMOURETTE

ECOLE DU FION

Avant 1875 les élèves du Fion venaient à l'école au Chef-Lieu.

Les conseillers municipaux du Fion n'étaient pas d'accord pour que les parents du hameau payent les frais de scolarité, vu l'éloignement et les mauvais chemins pour se rendre à celle-ci. Il faut souligner qu'à cette époque, ne bénéficiaient de la gratuité que les familles indigentes.

Le 15 octobre 1876, le conseil municipal se réunissait en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur MERCIER François, Maire.

Etaient présents : SACHE Alexandre, CHARLES Julien, VERNAZ-MICHIAZ Pierre, SACHE Joseph, MERCIER André, DUMONT Claude, SACHE Célestin, VERNAZ Joseph *de la Combaz*, LAUSENAZ-VUGNON Jean-Pierre, VERNAZ Joseph *du Pulvaz*, LAUSENAZ François.

Voici le résumé de cette réunion :

Le Conseil Municipal :

- Considérant que les hameaux de la commune de CHEVENOZ désignés sous le nom de l'Envers, soit ceux situés sur la rive gauche de la dranse ont une population totale de 296 habitants et sont à une distancemoyenne de 3500 mètres du Chef-Lieu où sont situées les écoles de la commune,

- Considérant que l'altitude de la commune est assez élevée et que pendant l'hiver l'abondance des neiges est la cause principale qui s'oppose à la fréquentation des écoles établies au Chef-Lieu, puisque parfois aucun chemin n'est ouvert à cette époque de l'année.

- Considérant que la création d'une école de hameau pour l'Envers serait un véritable bienfait pour la jeunesse qui habite cette localité puisqu'elle n'a pu fréquenter les écoles de la commune régulièrement par la seule raison de la distance,

Demande la création d'une école mixte du hameau du Fion. La commune étant subventionnée actuellement par l'Etat, le Conseil Municipal demande à ce que le traitement de l'instituteur ainsi que la location de la maison soient mis à la charge de l'Etat et la commune se chargera de fournir tout le matériel voulu.

A la suite de cette délibération, l'autorisation de la création de cette école mixte est accordée par décret ministériel du 16 mars 1877.

Dans une autre réunion extraordinaire du 16 septembre 1877, suite à une demande des pères de famille de la localité, qui demandent que l'école soit dirigée par les soeurs de La Croix, le conseil municipal, à l'unanimité, prie Monsieur le Préfet de donner suite à cette requête. Mais celle-ci n'a pas eu de suite.

Dans une autre séance extraordinaire du 13 mars 1881, le maire souligne la satisfaction de la population intéressée par le projet de construction. Les habitants construisent eux-même l'école dont le coût s'élève à 13 906,14 Francs.

Fournitures et main d'oeuvre de la population	6 520,00 Frs
Coupe de bois de l'Administration	416,76 Frs
Déficit	6 969,38 Frs

Cette somme de 6 969,38 frs est avancée par Mrs VERNAZ Joseph, LAUSENAZ-GRIS Louis, DUMONT Amédée. Ces personnes " ont fait preuve de dévouement en faisant face à cette dépense au moyen d'emprunts sur particuliers faits à leur nom personnel. Il est certain que cette construction ne serait pas achevée à ce jour s'ils n'y avaient pas mis toute l'activité dont ils ont fait preuve et qui est notoire dans la population ".

Le Conseil Municipal dans le but de rembourser ces trois personnes, demande à l'Etat une subvention de 6 969,38 Frs .

Sur l'histoire de la création de l'école du Fion, nous pouvons encore signaler le nom des architectes : au début Mr ROZZAZA, ensuite Mrs BARBERO et GUYON de THONON.

Quant à la date exacte de l'achèvement des travaux, elle se situe après 1882.

En conclusion, cette école jusqu'à sa fermeture en 1973 a vu passer plusieurs générations. Combien d'enfants ont commencé l'apprentissage de la vie, certainement ils ont gardé de bons souvenirs de leurs camarades et des enseignants qui les ont guidés. Souhaitons que nos écoles, toujours, soient un lieu privilégié pour l'éducation et les premiers contacts avec la vie communautaire.



Cherche Ecole désespérément

"- Dites donc cher Monsieur, je cherche l'école de CHEVENOZ. Pouvez-vous m'indiquer la direction s'il vous plaît ?

- Ah, mais mon brave monsieur, vous ne savez pas ? Il n'y a plus d'école à CHEVENOZ.

- Tiens ! Il n'y avait plus assez d'enfants au village ?

- Oh, si, si ! Mais c'était soi-disant mieux de tous les regrouper dans une belle grosse école du canton. Et l'école est là-bas à 10 kilomètres dans la vallée.

- Cà alors, c'est dommage ! "

Science-fiction ? Avenir lointain ? Rien n'est malheureusement moins sûr.

La petite école communale, qui est parfois le dernier maillon du service public en milieu rural, risque réellement, à court terme, de disparaître au profit de plus grosses structures drainant les enfants de plusieurs villages.

Pourquoi cette affirmation ? Rapport après rapport, charte après charte, ce triste avenir prend petit à petit forme. Les pressions ne vont pas tarder à se faire jour.

Et ceci n'est qu'une étape programmée, parmi d'autres, visant plus ou moins ouvertement à l'élimination du service public. Ah, World Company quand tu nous tiens !

Nous sommes en 1999, la France est envahie par le néo post-modernisme. Toute ?.....

Tiens on nous a volé la potion magique?

Jean-Yves CARRE

COMPTE ADMINISTRATIF 1998 DU SERVICE EAU

SECTION D' EXPLOITATION

DEPENSES :

Déficit de l'exercice 1997	4 941 F
Entretien et réparations du réseau	14 257 F
Achat produit de traitement	6 368 F
Prélèvements et analyses d'eau	4 450 F
Redevance F.N.D.E.A.	2 179 F
Redevance de prélèvement	6 311 F
Frais sur chèques étrangers	28 F

TOTAL : 38 534 F

RECETTES :

Vente d'eau	120 452 F
Travaux de branchement et abonnements	20 325 F
Redevance F.N.D.E.A.	5 288 F
Redevance de pollution	87 566 F

TOTAL : 233 631 F

RESULTAT D' EXPLOITATION : EXCEDENT DE 195 097 F

SECTION D' INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Gros travaux sur réseau d'eau	50 438 F
-------------------------------	----------

TOTAL : 50 438 F

RECETTES :

Excédent de l'exercice 1997	538 F
Subvention versée par la commune	50 000 F

TOTAL : 50 538 F

RESULTAT D' INVESTISSEMENT : EXCEDENT DE 100 F

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : EXCEDENT DE 195 197 F

BUDGET COMMUNAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

ACHATS et FOURNITURES	Electricité	111 144 F] 199 315 F
	Combustibles - Carburants	16 325 F	
	Produits d'entretien et de voirie	7 039 F	
	Fournitures administratives	3 959 F	
	Fournitures scolaires	17 607 F	
	Bibliothèque	2 815 F	
	Petits équipements, outillage, habillement	40 426 F	
SERVICES EXTERIEURS	Entretien bâtiments	16 423 F] 257 971 F
	Entretien voies et réseaux	93 096 F	
	Entretien terrains et forêts	31 085 F	
	Entretien véhicules	70 431 F	
	Entretien matériels	12 547 F	
	Assurances	29 462 F	
	Documentation et reliure	4 318 F	
	Visites techniques des véhicules	609 F	
AUTRES SERVICES	Indemnité au Percépteur	2 317 F] 122 309 F
	Honoraires de géomètre et aide technique	20 857 F	
	Reproduction bulletin municipal	7 670 F	
	Annonces et insertions	2 995 F	
	Fêtes et cérémonies	18 972 F	
	Sorties des écoliers	14 650 F	
	Frais d'affranchissement	1 920 F	
	Frais de PTT (Mairie-Ecole-Garages-Pompiers)	7 503 F	
	Cotisations	8 207 F	
	Gardiennage forêts	7 591 F	
	Taxes foncières	28 931 F	
	Taxes sur véhicules	696 F	
CHARGES DE PERSONNEL	Salaires, cotisations, médecine du travail	643 525 F	
AUTRES CHARGES	Indemnités des élus et cotisations	55 235 F] 217 005 F
	Aide Sociale	38 450 F	
	Syndicats Intercommunaux	76 935 F	
	Subventions allouées	35 485 F	
	Créances irrécouvrables	10 900 F	
CHARGES FINANCIERES	Intérêts des emprunts	151 243 F	151 243 F
SUBVENTION VERSEE AU BUDGET DE L' EAU		50 000 F	50 000 F

DEPENSES D' INVESTISSEMENT :

Remboursement du capital des emprunts	211 096 F] 1 109 894 F
Acquisition de terrain de voirie	1 500 F	
Frais d'acte sur acquisition de terrain	1 606 F	
Achats :		
- Tracto-pelle d'occasion	217 080 F	
- Mobilier Mairie	25 254 F	
- Mobilier scolaire	21 623 F	
- Bacs poubelles	8 924 F	
Grosses réparations sur véhicules	20 585 F	
Réfection peinture salle polyvalente et école	80 482 F	
Gros travaux sur voies communales	114 303 F	
Travaux effectués en régie par les agents communaux	49 846 F	
Travaux en forêt	34 384 F	
Réseaux d' électrification	53 199 F	
Déficit antérieur reporté	270 012 F	

EXERCICE 1998

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Remboursement par le Syndicat des ordures de la mise à disposition du personnel communal		11 860 F	
Travaux effectués en régie par les agents communaux		49 846 F	
Vente de bois et de chablis	153 703 F] 170 883 F	
Vente de hêtre	15 115 F		
Remboursement forfaitaire de la T.V.A. sur service forêt	2 065 F		
IMPOTS ET TAXES	Contributions directes	1 230 359 F] 1 395 412 F
	Taxe sur l'électricité	37 861 F	
	Taxe additionnelle aux droits de mutation	126 602 F	
	Permis de chasser	440 F	
	Licence débits de boissons	150 F	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Dotations versées par l'Etat	452 388 F] 703 216 F
	Attributions versées par l'Etat	250 828 F	
AUTRES PRODUITS	Locations salle polyvalente et poste	5 700 F] 23 609 F
	Locations terrain du relais TDF et alpage	3 940 F	
	Concessions au cimetière	6 667 F	
	Vente de cuivre	2 640 F	
	Avoir sur facture	4 653 F	
	Produits financiers	9 F	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			254 672 F
	TOTAL :		2 609 498 F

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 968 130 F

RECETTES D' INVESTISSEMENT :

Fonds de compensation de la T.V.A. sur dépenses d'investissement 1996	172 759 F
Taxe Locale d'Equipement (taux communal : 1 %)	8 659 F
Solde subvention du Département pour aménagement classe maternelle	25 376 F
Subvention du Département pour réfection des routes d'Arce	116 640 F
Vente de l'école du Fion	350 000 F
Vente de l'ancien tracto-pelle	62 000 F
Emprunts pour travaux d'électrification	53 199 F
Affectation en réserve du résultat 1997	330 000 F
TOTAL :	1 118 633 F

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : 8 739 F

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 1998 : EXCEDENT DE 976 869 F

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MENAGERES
DE VACHERESSE ET DE CHEVENOZ - EXERCICE 1998**

-:-:-:-:-

SECTION D'EXPLOITATION

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Carburants	10 109,63 F	Redevances d'enlèvement des ordures	341 509,25 F
Fournitures d'entretien et outillage	2 828,43 F		
Fournitures administratives	761,92 F		
Habillement	735,69 F		
Entretien et visites techniques du camion-benne	24 920,48 F		
Assurance	4 335,69 F		
Enlèvement et traitement des déchets banals	12 464,97 F		
Traitement des ordures incinérables à THONON (hors régularisation 1998) *	99 520,28 F	* il reste à payer 14 591,72 F au titre de la régularisation du traitement des ordures à THONON pour l'année 1998 et 1 209,50 F au titre de dégrèvements sur redevances des exercices 1997 et 1998.	
Collecte des bouteilles plastique	61,80 F		
Indemnité du Percépteur	623,70 F		
Départ à la retraite d'un agent	2 440,00 F		
Cotisation informatique	500,00 F		
Remboursement aux communes des frais de personnels mis à la disposition du Syndicat	97 233,22 F	* un emprunt de 150 000 F remboursable sur 5 ans a été contracté en 1996 pour financer la déchetterie	
Intérêts d'un prêt relais	696,76 F		
Intérêts de l'emprunt contracté pour l'aménagement de la déchetterie *	8 164,69 F		
Frais financiers sur chèques étrangers	99,00 F		
Financement de la section d'investissement	50 000,00 F		
	-----		-----
TOTAL :	315 795,66 F	TOTAL :	341 509,25 F

RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE : EXCEDENT DE 25 713,59 F

-:-:-:-:-

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES :</u>		<u>RECETTES :</u>	
Remboursement du capital de l'emprunt contracté pour aménager la déchetterie	28 027,96 F	Fonds de compensation de la TVA sur dépenses d'investissement de 1996 (déchetterie)	25 382,00 F
Installation électrique du chalet de la déchetterie	8 310,55 F	Prélèvement de la section d'exploitation	50 000,00 F
	-----		-----
TOTAL :	36 338,51 F	TOTAL :	75 382,00 F

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : 39 043,51 F

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE : EXCEDENT DE 64 757,08 F

Ce résultat excédentaire permettra de poursuivre l'aménagement de la déchetterie ; ainsi, il est prévu dans un premier temps la mise en oeuvre d'enrobé sur le chemin d'accès et la plateforme de déchargement.

**QUELQUES RAPPELS SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
ORDURES MENAGERES DE VACHERESSE ET DE CHEVENOZ**

* **sa création** : ce syndicat intercommunal a été créé entre les communes de VACHERESSE et de CHEVENOZ en 1992, après retrait de ces dernières du syndicat de la Vallée de la Dranse d'Abondance, créé en 1986 par 5 communes du canton.

* **sa vocation** : il a pour but de collecter les ordures ménagères et de les transporter à THONON-LES-BAINS où elles sont incinérées.

Il assure également, depuis Mai 1996, le service d'une déchetterie intercommunale à La Revenette qui permet aux particuliers de déposer dans différentes bennes les déchets non admis dans les conteneurs (encombrants, ferraille, pneus, verre, huiles usagées, batteries, piles, déchets verts, cartons, papiers ...)

* **son fonctionnement** : le service de collecte est assuré à tour de rôle par les agents des deux communes le lundi et le vendredi en période normale, plus le mercredi en période touristique.

La déchetterie est ouverte le vendredi de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 8 h à 11 h 30.

* **les modalités de calcul de la redevance** : le comité syndical avait le choix d'instaurer soit la **taxe** soit la **redevance** pour financer le service. La première option présente l'avantage de recouvrer plus aisément le produit. En effet, la taxe, assimilable à un impôt, est due en même temps que l'impôt foncier, selon un pourcentage du revenu cadastral servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Mais cette option a l'inconvénient de créer des écarts importants entre les montants des taxes.

Le choix s'est porté sur la redevance qui correspond davantage au service rendu. Pour faire payer le vrai coût du service rendu, il faudrait établir la redevance en fonction du poids des déchets collectés auprès de chaque usager, ce qui est difficilement réalisable.

Par ailleurs, calculer cette redevance en fonction du nombre d'habitants occupant chaque foyer peut se concevoir pour les résidences principales, mais pas pour les résidences secondaires.

Face à ces difficultés, le comité syndical a décidé de calculer la redevance en fonction de la **valeur locative brute** de la taxe d'habitation en appliquant trois barèmes :

- il est attribué **4 parts** pour une valeur locative **inférieure à 4 000**
- il est attribué **4,5 parts** pour une valeur locative **comprise entre 5 000 et 10 000**
- il est attribué **5 parts** pour une valeur locative **supérieure à 10 000**

Quant aux personnes vivant seules, il leur est attribué **2,5 parts** quelle que soit la valeur locative.

Cette dernière est connue des Mairies, même pour une personne exonérée de la taxe d'habitation.

Elle représente le revenu net que pourrait retirer tout propriétaire d'un logement loué à des conditions normales durant **une année**.

Le nombre de parts n'indique donc nullement le nombre de personnes vivant dans le foyer.

La valeur de la part est fixée par délibération du comité syndical qui prévoit ainsi le montant des recettes nécessaires au fonctionnement du service des ordures ménagères et de la déchetterie.

* **ce qu'il ne faut pas faire (et qui malheureusement se fait encore) :**

- déposer les ordures ou les encombrants à côté des conteneurs
- jeter les bouteilles ou le verre dans les conteneurs, tout comme les cendres, gravats, résidus de pelouse, de jardin ...
- jeter les déchets non mis en sacs poubelles
- continuer à utiliser les anciennes décharges aujourd'hui désaffectées

* **ce qu'il faut savoir :**

- le poids d'ordures incinérées à THONON-LES-BAINS en 1998 est de **285,28 tonnes**
- la tonne d'ordures incinérées est facturée **400 francs** en 1998 et **440 francs** en 1999
- le montant de la part est fixé à **130 francs** pour l'année 1999 (**126 francs** en 1998)

* **et ce qu'il faut se dire** : du bon sens et du respect des règles élémentaires de civisme dépendra le bon fonctionnement du service.

